

Livre blanc de la FHP Comme un SOS pour les SSR privés

07.07.11 - 17:16 - HOSPIMEDIA | **La mise en place annoncée de la tarification à l'activité pour les soins de suite et de réadaptation après celle du secteur MCO réveille les blessures. La confédération privée des SSR pose dans un livre blanc ses conditions : une T2A convergente et égalitaire calculée à la séquence.**

Alors que la généralisation de la Tarification à l'activité (T2A) des Soins de suite et de réadaptation (SSR) est annoncée pour 2013, au regard de l'expérience de la mise en place de la T2A en Médecine, chirurgie, obstétrique (MCO), la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP) ne souhaite pas rater le coche et milite pour une convergence tarifaire public-privé égalitaire d'emblée. Elle expose ses différents arguments dans les 24 pages de son [livre blanc \(http://www.fhp-ssr.fr/a-la-une/ssr-privés-pourquoi-un-livre-blanc\)](http://www.fhp-ssr.fr/a-la-une/ssr-privés-pourquoi-un-livre-blanc) réalisé et présenté ce 6 juillet à la presse par sa Confédération SSR (CSSR). Sous le titre "*Pour un autre regard sur notre système de santé*", le document plébiscite les établissements SSR privés, chiffres à l'appui. Dans ce champ, le privé représente 27,5% des structures, soit 480 cliniques, 375 000 patients pris en charge, 22 500 salariés, 29 500 lits, 3 000 médecins et 5 000 lits créés depuis six ans. Le livre blanc dresse un état des lieux détaillé. Il est notamment destiné à alimenter la réflexion des parlementaires en prévision des prochains débats autour du Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2012.

Égalité financière

Au cœur des craintes des acteurs privés se trouve la question du financement des soins. Si la CSSR encourage la mise en place de la T2A, elle pose toutefois l'égalité des tarifs tous secteurs confondus comme une condition sine qua non de réussite de cette refonte. Gabriel Bossy, Théodore Amarantinis et Jean Barthe, respectivement président, délégué général et secrétaire général de la confédération, ont considéré devant la presse qu'une différence tarifaire entre le privé et le public n'aurait aucune légitimité dans la mesure où ces deux secteurs traitent les mêmes pathologies, disposent des mêmes types d'établissements et que leurs missions sont définies dans un même [décret \(http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018664432&fastPos=2&fastReqId=579670886&categorieLien=id&oldAction=rechTexte\)](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018664432&fastPos=2&fastReqId=579670886&categorieLien=id&oldAction=rechTexte), soit celui du 17 avril 2008. Par conséquent, la CSSR attend de la nouvelle tarification qu'elle corrige la situation qu'elle estime aujourd'hui financièrement désavantageuse pour le privé. Et de citer dans le livre blanc le cas de l'Île-de-France, où les tarifs de soins de suite polyvalents sont en moyenne de l'ordre de 243 euros pour les hôpitaux publics contre 150 euros pour ceux relevant du privé. Ces chiffres, issus des tarifs hospitaliers publiés en 2007 par les ex-Agences régionales d'hospitalisation (ARH) et ex-Directions régionales d'administrations sanitaires et sociales (DRASS), restent toujours d'actualité selon la

CSSR, qui soupçonne même que l'écart financier se soit encore plus alourdi en défaveur du privé.

T2A à la séquence

Outre la convergence, la CSSR défend la mise en place d'une T2A à la séquence et non pas au séjour comme cela est pratiqué en MCO, a signalé Gabriel Bossy. Difficile de déterminer avec précision un temps limite de séjour pour les SSR, a-t-il ajouté. La confédération propose de faire reposer les tarifs sur une séquence courte d'une dizaine de jours. Un tel dispositif permettrait d'évaluer la situation du patient et de renouveler cette séquence si nécessaire. Par ailleurs, il est question d'installer progressivement la T2A SSR à partir de deux compartiments sur quatre en 2011 – soit les missions d'intérêt général et les molécules onéreuses, et non pour l'heure les compartiments relatifs à l'activité et aux plateaux techniques. La CSSR préfère que des expérimentations reprenant l'ensemble de ces quatre compartiments soient envisagées. Elle dénonce également le manque de visibilité des directeurs d'établissements qui doivent faire des choix par exemple de spécialisation, investir et former leurs professionnels sans avoir d'information sur les futurs tarifs.

Lydie Watremetz

Tous droits réservés 2001/2011 - HOSPIMEDIA

Les informations publiées par HOSPIMEDIA sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contacter HOSPIMEDIA (copyright@hospimedia.fr). Plus d'information sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par HOSPIMEDIA dans la rubrique conditions d'utilisation.